Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_126-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_126

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (29) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, FEUTELAIS Pierrick, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony

Absents ayant donné pouvoir (9) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (11) :
HERVE Muriel, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, NAEL David, PRINCELLE Chantal, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, NICOLE Sophie, BLANCO-HERCELIN Carole, ROBERT Joseph

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient également à ce même organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En effet, la nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Filière administrative :

- Transformation d'un poste de Directeur Général des Services de 10 000 à 40 000 habitants en poste de Directeur Général des Services de 40 000 à 80 000 habitants afin de prendre en compte l'évolution démographique de la commune (1 ETP)
- Transformation d'un poste de rédacteur en adjoint administratif au sein du service marchés publics pour permettre la mutation d'un agent (1ETP).
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe suite à un avan-cement de grade (1ETP)
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe suite au départ d'un agent du service tourisme (1ETP)
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en un poste d'adjoint administratif pour corriger une erreur matérielle (1ETP)

Filière Technique :

- Suppression d'un poste de technicien principal de 1ère classe suite à promotion interne (1 ETP)
- Transformation d'un poste d'adjoint technique en poste de technicien afin de corriger une erreur matérielle (1 ETP).
- Suppression d'un poste d'agent de maitrise suite à avancement de grade (1 ETP)
- Suppression de deux postes d'agents techniques suite à avancement de grade (2 ETP)
- Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique agent d'entretien des bâtiments de 0,5 ETP à 0.65 ETP (0.65 ETP)
- Transformation d'un poste d'agent social principal de 1ère classe en poste d'adjoint technique au sein du service petite enfance suite à une évolution des missions (1 ETP).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_126-DE

- Transformation d'un poste de technicien territoriale en poste d'ingénieur territorial pour permettre la nomination d'un agent suite à une réussite au concours au sein du service collecte des déchets (1 ETP)

Filière sociale :
- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants suite à son reclassement dans une autre filière (1 ETP)
- Suppression d'un poste d'agent sociale principal de 2ème classe suite à avancement de grade (1 ETP)

Filière Animation :
- Scission d'un poste d'adjoint d'animations (0.56 ETP) en deux postes respectivement à 0,38 et 0.18 ETP pour permettre le recrutement de deux agents au sein des ALSH sur poste à périmètre identique.
- Scission d'un poste d'adjoint d'animations (0.49 ETP) en deux postes respectivement à 0,31 et 0.18 ETP pour permettre le recrutement de deux agents au sein des ALSH sur poste à périmètre identique.

Filière Patrimoine :
- Suppression de deux postes d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe suite à avancement de grade (2 ETP)
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine suite à avancement de grade (1 ETP)

Filière Culturelle :
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (0.27 ETP)

Lors de sa séance du 04 décembre 2025, le CST a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION des postes conformément au corps de la présente délibération
- L'AUTORISATION donnée au Président de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

